

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 16 février 2024  
Secrétaire de séance : Laurence DUPRIEZ

Etaient présents 54 titulaires, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Marie-Annie FOURNIER, Claude LACOUR à Pierre CASABONNE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Dominique QUEHEILLE à B. ROSSI, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : David MIRANDE, Jacques CAZAUANG, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Jean LABORDE, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET,

**RAPPORT N° 240222-07-JEU**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE**

**MAIRIE DE LASSEUBE – CCHB POUR L'ALSH DE LASSEUBE**

M-L. BISTUE explique que dans un souci de continuité du service public, il est proposé la reconduction du dispositif de mise à disposition du service d'entretien communal auprès de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intercommunal Le repaire des brigands (Lasseube) pour l'année 2024.

A cet effet, le service interviendra à raison de 486h au plus pour toute l'année 2024. Il a pour mission d'assurer le service du midi (mise en chauffe, service, nettoyage du réfectoire et plonge) et l'entretien des locaux en fin de journée pendant les périodes d'ouverture de l'ALSH extrascolaire (vacances scolaires hormis celles de Noël). Depuis septembre 2023 et le développement de l'ALSH périscolaire le mercredi, la mission est complétée par l'entretien des locaux en fin de journée.

La CCHB s'engage à rembourser à la commune de Lasseube les charges engendrées par la mise à disposition du service d'entretien communal.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE le Président à signer cette convention,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 février 2024  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

*Signé LD*

*Signé BU*

Laurence DUPRIEZ

Bernard UTHURRY